

# FOCUS

## LE PALAIS DE JUSTICE DE SAINT-OMER



# SOMMAIRE

## **3 PLAN DE SITUATION**

## **5 LE PALAIS EPISCOPAL**

**De Thérouanne à Saint-Omer**

**Un hôtel particulier entre cour et jardin**

**La magnificence d'un palais**

## **11 LE PALAIS DE JUSTICE**

**Un lieu dévolu à la justice**

**La justice mise en scène**

**Le Tribunal de Grande Instance**



**1. Visuel de couverture : Visite guidée du palais de justice**

© Pah - AUD.

**2. Vue cavalière de Thérouanne en 1539**, publiée dans Bled, *Thérouanne, une ville disparue*, 1894.

**3. Chapiteau à décor de feuillage de l'ancienne Prévôté de Saint-Omer, anonyme, entre 1375 et 1400**, pierre grise, Inv.2688, Musée de l'hôtel Sandelin

© L. Rangognio, Musées de Saint-Omer.



# LE PALAIS ÉPISCOPAL



## DE THÉROUANNE À SAINT-OMER

Depuis le VII<sup>e</sup> siècle et la nomination du moine Audomar (Omer) par le roi Dagobert I<sup>er</sup>, la cité de Thérouanne est le siège d'un puissant évêché. Sa cathédrale (du grec « cathèdra » : siège de l'évêque), réputée pour sa richesse, est joutée par la résidence de l'évêque. En 1553, Thérouanne paie sa fidélité au royaume de France : Charles Quint, ne pouvant supporter cette enclave française en Pays-Bas espagnols, ordonne sa destruction. La cathédrale et l'évêché de Thérouanne disparus, trois nouveaux évêchés sont créés : Saint-Omer, Ypres et Boulogne-sur-Mer. A Saint-Omer, c'est la collégiale Notre-Dame qui est érigée en cathédrale en 1561. Cette collégiale s'élève à l'emplacement d'une église fondée par saint Omer au VII<sup>e</sup> siècle, et est entourée d'un enclos où s'alignent les maisons des chanoines. Le premier évêque de Saint-Omer, Gérard d'Haméricourt, est aussi abbé de Saint-Bertin. Il conserve sa maison abbatiale de Saint-Bertin, à l'Est de la ville. Ses successeurs habitent la maison de l'ancien prévôt du chapitre des chanoines. Détruite par un incendie en 1628, cette maison est rebâtie à la hâte. Si elle porte le nom de palais épiscopal, elle est petite et sans confort. Utilisée comme réserve de grains pendant le siège de 1677, elle est en très mauvais état quand Louis XIV, qui visite pour la première fois Saint-Omer, y loge.

Lorsque Mgr de la Baume de Suze, premier évêque nommé par le roi de France, arrive à Saint-Omer et découvre l'état de la demeure qui lui était destinée, il conçoit immédiatement le projet de construire un nouvel résidence, avec l'appui du roi. La maison du prévôt des chanoines est détruite. Son seul vestige est un chapiteau, aujourd'hui conservé au musée de l'hôtel Sandelin.





### **UN HÔTEL PARTICULIER ENTRE COUR ET JARDIN**

Louis XIV a rattaché Saint-Omer au royaume de France en 1677. La francisation du territoire s'opère notamment par l'architecture : les inspirations flamandes cèdent la place aux modes françaises. Les évêques, nommés par le roi, sont des agents d'expansion de l'art versaillais. Ainsi, le palais épiscopal de Saint-Omer est une parfaite illustration du classicisme à la française.

Si la construction du palais est entreprise par Mgr de la Baume de Suze, c'est son successeur Mgr de Valbelle qui l'achève en 1702. Celui-ci insufflé une ambition plus grande encore au projet architectural, et meuble le palais luxueusement.

Le palais emprunte le plan de l'hôtel particulier entre cour et jardin typique du XVIII<sup>e</sup> siècle. La seule concession à ce plan type est l'entrée latérale : le site ne permettait pas un accès frontal au corps de bâtiment principal.

Un mur orné de tables de brique et couronné d'une balustrade ouvre sur une cour par un grand portail surplombé d'un fronton porté par quatre pilastres. Les écuries, sur la droite de la cour, et les logements du personnel, au fond, constituent les communs. Le côté gauche de la cour est occupé par un corps de logis double de profondeur. Un second corps de logis s'allongeait sur son flanc, le long de la rue. Un troisième, plus modeste, entrepris par Mgr de la Baume de Suze, était limité par la chapelle axiale de la cathédrale à laquelle il offrait un accès direct. Ces trois corps encadraient une cour intérieure.

A l'arrière s'étendait le jardin de l'évêque. Selon une description de 1755, les arbres qui l'occupaient avaient été abattus pour laisser place à des parterres. Ce jardin souffrait d'un manque de luminosité dû à la proximité immédiate de la cathédrale.



**4. Plan-relief de Saint-Omer de 1758  
d'après numérisation 3D.**

**5. Communs du palais épiscopal**

© C. Peterloff.

**6. Musée de l'hôtel Sandelin**

© C. Peterloff.

**7. Ancien hôpital général**

© C. Peterloff.

L'ancien hôpital général voulu par Mgr de Valbelle et achevé par ses successeurs, et l'hôtel particulier de la comtesse Marie-Josèphe Sandelin sont deux autres exemples d'architecture française du XVIIIe siècle dans une ville désormais rattachée au royaume de France.





#### **8. Façade du palais épiscopal**

© Pah - AUD

#### **9. Fronton à la gloire de Louis XIV**

© C. Peterolff

#### **10. Le cadran solaire en cours de restauration**

© B. Duez

## **LA MAGNIFICENCE D'UN PALAIS**

La régularité et la symétrie règnent sur la façade du corps de logis principal, composée de trois niveaux : un soubassement de grès, un rez-de-chaussée et un étage noble. Un avant-corps est dessiné par les travées centrales. Les pilastres ornés de volutes et les clefs des fenêtres appartiennent au vocabulaire classique. Face au corps de logis se trouvent les communs (écuries...). L'emploi de la brique est la seule concession à la tradition architecturale locale.

La façade, aussi sobre soit-elle, est monumentale : il s'agit bien d'un palais, qui doit exprimer la puissance de l'Eglise. C'est aussi un édifice à la gloire du roi, comme en atteste le fronton. Le Roi Soleil, qui guide et réchauffe son peuple, surplombe le globe terrestre et des cornes d'abondance. La devise est conquérante : « nec pluribus impar », « je suffirai à tout ».

Le cadran solaire qui fait face au corps de logis principal est un témoin de l'art gnomonique (la conception des cadrans solaires) du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il est postérieur à la reconstruction du palais épiscopal. La date de 1740 gravée en dessous peut dater l'instrument ou l'ensemble du bâtiment. La présence d'un cadran solaire dans le palais de l'évêque n'est pas inhabituelle. Un Audomarois nommé Jacques Alain avait réalisé en 1610 deux cadrans solaires : celui de la cathédrale, encore existant, et un second sur « la façade du palais épiscopal ». Ce cadran de 1610 a disparu en même temps que le premier palais épiscopal.





Le cadran actuel a possédé une devise, disparue aujourd'hui : «Nescitur diem neque horam (sic)»: « On ne sait ni le jour ni l'heure ». Il s'agit d'une référence à Mathieu (chap. XXV, v.13) : « Veillez et priez car vous ne savez le jour ni l'heure », soit le jour et l'heure de votre mort...

Seul le style, déformé aujourd'hui, est encore d'origine. Le cadran a été restitué en février 2016 par J. Bonnin en partenariat avec l'entreprise Chevalier Nord, grâce à l'action du département immobilier du Ministère de la Justice.





**11. Halle échevinale**

© Durin – Société Académique des Antiquaires de la Morinie

**12. Boiseries de la halle échevinale**

© C. Peterloff.

**13. Hôtel du baillage**

© C. Peterloff.



# LE PALAIS DE JUSTICE



## UN LIEU DÉVOLU À LA JUSTICE

Le palais épiscopal est confisqué pendant la Révolution française. Il sert de magasin pour des approvisionnements de guerre, puis abrite les services de la municipalité. Son riche mobilier disparaît... La Convention décrète une nouvelle organisation judiciaire. Saint-Omer est désignée comme la ville où se tiendrait le tribunal civil et criminel pour le département du Pas-de-Calais. Le tribunal s'installe dans le palais épiscopal, qui devient palais de justice en 1795.

Il n'existait jusqu'alors pas de palais de justice dans la ville. Au cours des siècles, avec l'évolution des pratiques judiciaires, plusieurs lieux ont été désignés pour rendre la justice. Au début du Moyen-Âge, elle est rendue en plein air, au cœur d'une enceinte de bois qui circonscrit un espace propre, d'où toute violence est proscrite. Cette enceinte est appelée le parc, le parquet, la barre ou encore le barreau. Ce vocabulaire se retrouve aujourd'hui dans les salles d'audience. Les plaids (cours de justice locales) s'installent souvent sous les porches des églises, là où le tympan du portail fournit l'image de la justice céleste à l'œuvre dans le Jugement dernier. Le pouvoir judiciaire local est détenu par différents seigneurs, dont les abbayes et le châtelain de Saint-Omer. A Saint-Omer, le pouvoir de l'abbaye Saint-Bertin est limité dès le XIe siècle par les comtes de Flandre, qui délèguent la mission judiciaire au châtelain.

A partir du XIIe siècle se développent les maisons de justice, qui comportent deux niveaux : le premier a une fonction carcérale, le second judiciaire. De l'un à l'autre, un escalier imposant marque symboliquement le passage de l'univers sombre des geôles à la lumière de l'audience.

Le pouvoir du châtelain est ensuite limité au XIIIe siècle par celui de l'échevinage et du baillage. La justice municipale est rendue dans la salle d'audience de la halle échevinale, sur la Grand Place de Saint-Omer. Les boiseries de cette salle sont aujourd'hui conservées au Musée de l'hôtel Sandelin. La justice du baillage correspond quant à elle à la justice comtale puis royale. L'hôtel du baillage de 1786 est toujours visible sur la Grand Place. L'abbaye Saint-Bertin et le chapitre des chanoines de Notre-Dame conservent un rôle judiciaire, quoi-que limité à certains crimes ou délits et à certaines catégories de la population.





## L'ÉVOLUTION DU SITE

Lorsque le palais épiscopal devient palais de justice en 1795, il subit des modifications. La cour intérieure entre les trois corps de bâtiment est supprimée (elle correspond aujourd'hui au hall du tribunal). La liaison du palais avec la chapelle axiale de la cathédrale disparaît.

Le site n'échappe que partiellement au réaménagement de l'enclos de la cathédrale au XIXe siècle. A cette époque, sous l'influence d'Eugène Viollet-le-Duc, un grand nombre de cathédrales sont dépouillées des constructions alentour. Il s'agit alors de mettre en valeur le monument en le rendant mieux visible, mais sans tenir compte du contexte dans lequel il avait évolué... On pense aussi améliorer l'état sanitaire de la construction en faisant circuler l'air, et faciliter sa restauration. A Saint-Omer, plusieurs anciennes maisons de chanoines ainsi que la chapelle Sainte-Suzanne de la cathédrale (à laquelle le palais était autrefois relié par un passage) sont démolies. Le jardin de l'évêque est quant à lui incorporé au domaine municipal.

A partir de 1811, le site accueille aussi le Tribunal d'assises du Pas-de-Calais. Le palais de justice connaît une nouvelle phase de grands travaux dans les années 1840. Tous les aménagements intérieurs sont modifiés pour adapter le palais à sa nouvelle fonction. Le décor intérieur est presque entièrement repris selon le goût en vogue au XIXe siècle.



## LA JUSTICE MISE EN SCÈNE

Le hall d'entrée du palais de justice est un espace assez sombre, sans éclairage direct. Au rez-de-chaussée se trouvent des cellules pour les prévenus. C'est à l'étage que la justice est rendue. Entre les deux niveaux, un escalier constitue un parcours symbolique : le prévenu passe de l'ombre, de sa faute, à un espace lumineux, où l'on rend la justice et où la vérité éclate. On retrouve ici une filiation avec les maisons de justice médiévale.

A l'étage, l'espace est largement éclairé par une verrière. L'aménagement dans le pur style néoclassique (XIXe siècle) est d'une sobriété majestueuse : voûte avec caissons à fleurs, colonnes monumentales... Deux allégories, du sculpteur audomarois Louis Noël, représentent la Loi et la Justice. La Justice tient une épée, symbole de force et de sanction, et une balance, symbole d'équité. Son visage est sévère : elle est intraitable pour tous. La Loi, elle, semble plus humaine : écrite par les hommes, elle est susceptible d'évoluer.





**14. Plan-relief de Saint-Omer de 1758 d'après numérisation 3D.**

**15. Escaliers d'honneur**

© C. Peterloff.

**16. L'ancienne salle à manger**

© C. Peterloff.

**17. L'ancienne chapelle**

© C. Peterloff.

Le palier s'ouvre sur la salle des pas perdus, où les avocats et leurs clients s'entretiennent une dernière fois avant d'entrer en salle d'audience. Son décor a une portée symbolique : les roses alternant un dallage noir et blanc évoquent l'ombre et le soleil, la faute et la justice.

De part et d'autre de la salle des pas perdus, les anciennes salle à manger et chapelle épiscopales ont été transformées respectivement en tribunal civil et en salle des assises. La salle à manger, donnant sur le jardin de l'évêque, a conservé des boiseries du XVIII<sup>e</sup> siècle où sont représentés les arts libéraux. C'est là qu'est appliqué le Code civil, qui vise à améliorer les relations entre les individus (problèmes de voisinage, divorces...). La chapelle, espace solennel, est réservée au Code pénal, qui sanctionne les auteurs de crimes. La cour siège symboliquement dans l'hémicycle, le chœur de la chapelle. Des cartouches figurent des voiles révélant les Tables de la Loi.

Justice et Loi sont aussi mises en scène sur le fronton du portail d'entrée côté rue. Les deux allégories ont été ajoutées en 1844 au portail XVIII<sup>e</sup> du palais de justice.



17



## **LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE**

Le palais de justice de Saint-Omer abrite aujourd'hui le Tribunal judiciaire de Saint-Omer (le tribunal d'instance et de grande instance ont fusionnés pour devenir le tribunal judiciaire le 1er janvier 2020) et la Cour d'assises du Pas-de-Calais.

Le ressort de la juridiction s'étend des régions de Oye-Plage à Aire-sur-la-Lys et de Clairmarais à Fauquembergues pour le Tribunal judiciaire (ce qui correspond aux anciennes délimitations de l'arrondissement administratif de Saint-Omer), et à tout le département du Pas-de-Calais pour la Cour d'assises qui reçoit en outre les appels de la Cour d'assises du Nord.

Quarante fonctionnaires (greffiers et agents administratifs) et treize magistrats du siège et du parquet y travaillent quotidiennement.

Le Tribunal judiciaire a rendu en 2019, 2474 décisions pénales et 1683 décisions civiles, dont la majeure partie est relative aux contentieux de la famille. Il assure donc à la fois une réponse judiciaire d'intérêt national avec sa Cour d'assises et une réponse judiciaire répondant aux contentieux de proximité immédiate de la région audomaroise. Le Tribunal judiciaire de Saint-Omer a de plus la charge du suivi judiciaire des

détenus incarcérés au Centre Pénitentiaire de Longuenesse, comprenant également le quartier de semi-liberté de Saint-Martin-Boulogne.

De 2018 à juillet 2020, d'importants travaux ont été entrepris à l'intérieur du palais de justice et plus particulièrement dans les anciens communs pour accueillir les services civils, un service d'accueil unique du justiciable (SAUJ) et un poste de sécurité et ce dans le but d'adapter les lieux aux normes d'accessibilité et améliorer les conditions de travail des agents du ministère de la justice pour faire entrer ce bijou d'architecture dans la justice du XXIe siècle.

**18. Fronton du portail sur rue**

© C. Peterloff.

**19. Salle des pas perdus**

© C. Peterloff.

**20 Boulrier du XIXe siècle qui est toujours utilisé pour tirer au sort les jurés de la cour d'assise**

© Ville de Saint-Omer

**21. Cartouche représentant les Tables de la Loi révélées**

© Pah - AUD.



19



20



21

**TEXTES :**

*Pays d'art et d'histoire de Saint-Omer  
Bertrand Duez, Président du Tribunal  
de Grande Instance de Saint-Omer  
Jérôme Bonnin, docteur en archéologie*

**RÉALISATION - CONCEPTION :**

*Edité en 2016 – Ré-imprimé en 2021*


La collection « Focus » des Villes et Pays d'art et d'histoire met à l'honneur l'histoire d'un monument, d'une population, d'un lieu ou une typologie patrimoniale. Elle s'appuie sur des travaux de recherche et prend la forme de synthèses documentaires accessibles au plus grand nombre.

Depuis 2014, l'Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure porte la mise en œuvre du label national « Pays d'art et d'histoire de Saint-Omer » attribué par l'État, représenté par le préfet de région. Ce label qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de médiation, d'action culturelle et de valorisation. Toute l'année, l'Agence organise de nombreuses actions pour permettre la découverte des richesses architecturales et patrimoniales du Pays par ses habitants, jeunes et adultes, et par ses visiteurs avec le concours de guides-conférenciers professionnels.


À proximité, Beauvais, Boulogne-sur-Mer, Calais, Cambrai, Chantilly, Laon, Lille, Noyon, Roubaix, Saint-Quentin, Soissons et Tourcoing bénéficient de l'appellation Ville d'art et d'histoire ; Amiens Métropole, Lens-Liévin, Pays de Senlis à Ermenonville et Santerre Haute-Somme bénéficient de l'appellation Pays d'art et d'histoire.

### Retrouvez toutes nos publications et notre programmation culturelle :


#### Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer – Flandre Intérieure

Centre administratif Saint-Louis  
Rue Saint-Sépulcre  
CS 90 128 62 503 Saint-Omer Cedex  
pah@aud-stomer.fr  
Tél : 03 21 38 01 62  
www.aud-stomer.fr  
www.patrimoines-saint-omer.fr  
 AUD StOmer

#### Maison de l'Archéologie

6 Place de la Morinie 62 129 Thérouanne  
maisons-pah@aud-stomer.fr  
Tél : 06 43 85 15 47  
www.patrimoines-saint-omer.fr  
 AUD StOmer

#### Office de Tourisme et des Congrès du Pays de Saint-Omer

7 place Victor Hugo 62 500 Saint-Omer  
contact@tourisme-saintomer.com  
Tél. : 03 21 98 08 51  
www.tourisme-saintomer.com  
 Pays de SaintOmer